

Facturation des prestations multiples et contraignantes

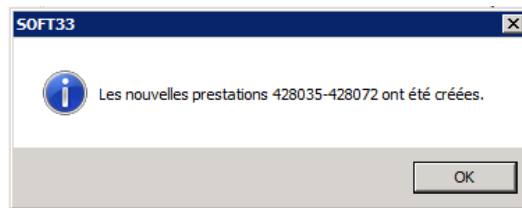
Les nouvelles prestations "valorisation des prestations multiples et contraignantes chez les patients très dépendants" peuvent être attestées pour les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} visites chez un patient au cours d'une même journée de soins pour les patients lourdement dépendants bénéficiant d'un forfait A, B,C, PA, PB ou PC. Il s'agit de prestations ayant les numéros de nomenclature suivants : 428035 et 428050. Elles doivent être facturées avec les prestations qui leur sont associées dès le mois de juillet 2011.

Une récupération des ces prestations est prévue à partir du 01 janvier 2010, elles doivent faire l'objet d'une facturation séparée. Celle-ci reste possible jusque fin décembre 2011.



Ne pas envoyer la récupération des prestations en même temps qu'une facturation normale.

Ces opérations sont disponibles à partir de la mise à jour 6.1.8
Après avoir téléchargé la version 6.1.8 ou postérieure, un message apparaît à l'ouverture du programme



1. Facturation des prestations à partir du 1^{er} juillet 2011

- Pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} juillet 2011, les prestations multiples et contraignantes seront ajoutées automatiquement par le programme SOFT33 (à partir de la version 6.1.8).

2. Récupération des prestations à partir du 01/01/2010 ⇒ 30/06/2011

A - Facturation > Facturation des prestations

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Simulation : Non
- Choisir la période de facturation concernée : Jusqu'au 30/06/2011
- Indiquer un commentaire pour distinguer cette facturation spécifique.
Exemple : Récupération de l'arriéré
- Cocher l'option de récupération

Facturation des prestations

Sélection Patients Organismes MyCareNet Facturation Validation

Etablissement: NURSING MOVIE

Simulation: Oui Non

Sélection: Tous les patients
 Un ou plusieurs patients
 Un ou plusieurs organismes assureurs

Prescriptions: Toutes les prescriptions Prescriptions terminées

Prestations: Inami Non Inami

A partir du: 01/09/2009

Jusqu'au: 30/06/2011

Commentaires: Récupération de l'arriéré

Facturer uniquement l'arriéré des prestations multiples et contraignantes

Onglet [Facturation]

- Cliquer sur "Analyser"
Remarque : Ne sont présents que les patients concernés par ces prestations.

Onglet [Validation]

- Confirmer la facturation en cliquant sur le bouton "Valider la facturation".



Cette facturation ne peut pas être annulée. Elle doit être envoyée séparément.
L'option n'apparaîtra plus dans le menu de facturation pour l'établissement concerné par la récupération.

B - Facturation > Création des récapitulatifs

Onglet [Sélection]

- Choisir l'établissement de facturation
- Choisir le mois de facturation : 06
- Choisir l'année de facturation : 2011
- Indiquer un commentaire pour distinguer cette facturation spécifique
Exemple : Récupération de l'arriéré

Création des récapitulatifs

Sélection

Organismes

Récapitulatifs

Etablissement: NURSING MOVIE

Sélection: Tous les organismes assureurs
 Un ou plusieurs organismes assureurs

Mois de facturation: 06

Année de facturation: 2011

Commentaires: Récupération de l'arriéré

Onglet [Récapitulatif]

- Cliquer sur "Création"

C - Facturation > Génération des supports INAMI

Onglet [Récapitulatif]

- Sélectionner la facturation concernée

Génération des supports INAMI

Unions nationales

Récapitulatif

Etiquettes

Bordereaux

Supports

MyCareNet

N°	Code	Etablis.	Type	Inami	Date	Heure	Période	Organismes	Total	Commentaires
1	001023	1	C	0	09/08/2011	10:52:15	06/2011	1	€ 204,40	Récupération de l'arriéré.

Vérifier le type de fichier réalisé : Type C. Contacter votre distributeur si différent.

- Cliquer sur "Génération"
- Réaliser les supports suivant la procédure habituelle.



Si vous avez adhéré au système MyCareNet, la procédure reste identique. Ne créez pas de supports mais envoyez vos support via le système MyCareNet.

D - Facturation > Impression des documents



Les attestations ne doivent pas être imprimées. Mais à la demande de certaines mutuelles, elles devront être expédiées, comme à l'habitude, par voie postale, accompagnées de leur récapitulatif.